

TAZ

Par Julie1999 Postée le 05/03/2023 08:50

Bonjour, La dernière fois que j'ai posé une question vous aviez pu m'aiguiller sur beaucoup de chose et je vous en remercie. Malheureusement je reviens car mon compagnon vient de m'annoncer hier, qu'il avait une consommation de cannabis à zéro mais qu'il avait compenser par le taz, il en prend tous les jours quand il travail pour l'aider à tenir car il a des problèmes de canal carpien et de canal au niveau des coudes de boucher. Il a un rythme à tenir en tant que mécanicien énorme et il a commencé il y a un an et demi. Je viens tout juste de le découvrir car il a fait un crédit pour lui permettre de garder de le argent de côté. Ce qui est totalement bidon car il ne pourra pas le rembourser. J'ai besoin de votre aide je ne sais pas quoi faire ? Et il guérissable ? Il souhaite s'en sortir d'après ce qu'il me dit mais je ne sais pas comment faire pour l'aider ... Il avait rdv avec un addictologue en avril (beaucoup trop loin) car il met énormément d'argent là dedans, il prend deux gros comprimés par jour ! Aidez moi s'il vous plaît !

Mise en ligne le 07/03/2023

Bonjour,

Nous sommes sensibles à vos questionnements face à la consommation d'ecstasy de votre compagnon. Vous avez bien fait de revenir vers nous et de ne pas rester seule avec vos préoccupations.

Votre compagnon a arrêté le cannabis et nous entendons que sa consommation d'ecstasy l'aide à tenir le rythme dans son travail de mécanicien car il souffre du syndrome du canal carpien et de douleurs au niveau du coude.

En ce qui concerne les douleurs neurologiques, nous ne pouvons qu'inviter votre compagnon à consulter son médecin traitant qui très certainement lui proposera une consultation avec un médecin spécialisé en neurologie pour qu'il puisse faire un bilan et soigner cette pathologie douloureuse.

Par ailleurs, votre compagnon a pris rendez-vous avec un addictologue en avril. Les délais peuvent effectivement sembler longs. Toutefois nous conseillons de maintenir ce rendez-vous qui pourra lui permettre d'ouvrir une porte pour entrer en démarche de soins et ainsi mettre au travail ce qui fait qu'il a besoin de substances et quelles en sont les fonctions positives pour lui. S'il est prêt à cela, il pourra envisager d'autres possibilités/activités qui seront à la fois moins onéreuses mais aussi qui lui permettront de vivre sa vie sereinement sans éprouver le besoin de consommer des substances psychotropes.

Dans tous les cas, lui seul peut décider à propos de ses consommations. Une décision d'arrêt d'un usage de drogues est très personnelle et vous ne pouvez pas le faire à sa place. Cependant nous comprenons que cette consommation régulière vous inquiète et il est vrai qu'il est difficile de vivre jour après jour auprès d'une personne dont on craint qu'elle devienne dépendante à un produit.

Sachez que vous pouvez trouver de l'aide dans un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) en tant qu'entourage de personne qui consomme. Comme vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier d'une Consultation Jeune Consommateur (CJC) spécifique pour les jeunes de 12 à 25 ans. Un(e) professionnel (le) de l'addictologie sera à votre écoute et pourra vous soutenir de manière à ce que vous puissiez prendre du recul et/ou poser vos limites face à la situation que vous vivez.

Comme nous ignorons dans quel CSAPA votre compagnon a rendez-vous en avril, nous nous permettons de vous glisser quelques adresses. Les consultations sont non payantes, confidentielles et sur rendez-vous. N'hésitez pas à les contacter pour des renseignements et/ou un rendez-vous.

Nous nous permettons aussi de vous joindre un lien vers "Fil Santé Jeunes" qui est une ligne d'écoute qui répond à tout type de questions et de préoccupations qui peuvent se poser aux jeunes de 12 à 25 ans. N'hésitez pas à les appeler, ces professionnels seront à votre écoute et pourront vous orienter vers des lieux d'accueil et de parole au plus proche de votre domicile. L'appel est gratuit.

Vous trouverez également un lien vers notre fiche Ecstasy/MDMA pour votre information.

Si vous vous sentez perdue, démunie face à cette situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (appel gratuit depuis un fixe) ou au 01 70 23 13 13 (depuis un portable). Ils sont accessibles 7j/7 de 8h à 2h du matin et sont là pour vous écouter et vous conseiller dans les difficultés que vous rencontrez et ce, de manière bienveillante et non jugeante. L'appel est anonyme. Vous pouvez aussi nous contacter par tchat depuis notre site internet de 14h à minuit.

Avec tout notre soutien,

Bien cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA DE BORDEAUX

67, rue Chevalier
33000 BORDEAUX

Tél : 05 57 57 00 77

Site web : addictions-france.org/etablissements/csapa-de-bordeaux/

Accueil du public : Du lundi au Vendredi de 8h30 à 19h (sauf vendredi jusqu'à 17h)

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h. Le vendredi de 8h30 à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : CAAN'ABUS Bordeaux : 41 rue Sainte Colombe

COVID -19 : information d'octobre 2022 : accueil dans le respect des règles sanitaires

Voir la fiche détaillée

CAAN'ABUS- CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS

41 Rue Sainte Colombe

33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 01 25 66

Site web : ceid-addiction.com/services/jeunes/

Consultat° jeunes consommateurs : Mercredi : 14h/18h - Lundi, Mardi, jeudi et vendredi 9h30-12h30 / 14h-17h

COVID -19 : information de décembre 2022 : Accueil dans le respect des règles sanitaires

Voir la fiche détaillée

PÔLE ADDICTOLOGIE DU C.H PERRENS

121, rue de la Béchade

33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 56 67 02

Site web : www.ch-perrens.fr/addictologie

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30

COVID -19 : L'ensemble des activités du dispositif d'addictologie du CH Charles Perrens est actif et accessible. Privilégier le contact par mail car l'accès téléphonique est souvent surchargé. Dans ce cas le secrétariat rappelle.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Fiche sur l'ecstasy (MDMA)

Autres liens :

- Fil Santé Jeunes